



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DU PARIS HOCKEY CLUB

SECTION ROLLER DERBY

A LIRE ATTENTIVEMENT, A SIGNER ET A RESPECTER

Le Paris Hockey Club est une association sportive de la ville de Paris loi de 1901 établie en 1913. Le bureau est composé du Président de l'association (J-L.BODAM), de la trésorière (C.BODAM) du secrétaire (C.BELAICH). Le comité directeur est composé du bureau augmenté des responsables des sections: C.BELAICH (Rink Hockey), M.NICOLAS (Roller Derby), J-L BODAM (Patinage de Vitesse), G.TRAN (Patinage de vitesse), N.HERBEL (Rink Hockey et Rink Hockey enfants), A.BLOCH (Loisir enfants), C.GIRARD (Loisir Adulte), X.SALMON (Webmestre). Les encadrant.s.es du club sont bénévoles (membres du bureau, responsables de section, animat.eurs.rices/coaches/entraîn.eurs.euses). La section Derby est placée sous la responsabilité de M.NICOLAS qui délègue la gestion de certains aspects de la vie de la section (coaching, gestion des supports numérique...) par désignation avec l'accord du bureau de l'association.

Membres de la section Roller Derby :

Le Paris Hockey Club propose l'activité Roller Derby dès 15 ans pour hommes et femmes sans distinction de genre. Les inscriptions ont lieu tout au long de l'année jusqu'à complétion du Numerus Closus de 60 joueuses/joueurs actives/actifs (ce chiffre ne comprend pas les arbitres avec ou sans patins et les coaches). Toute demande d'intégration hors âge mentionné devra être soumise à accord du/de la président/e, du/de la responsable de section et de l'autorité médicale si nécessaire. Une autorisation signée du/des tuteur(-s)/tutrice(-s) légal(-es/-aux) du mineur pourra être exigée. La section se compose de joueurs/joueuses, d'arbitres sans patins (NSOs= non skating officials), d'arbitres à patins (Referees) et de bénévoles (coaches, autres).

La répartition des entraînements est prévue comme suit :

Deux gymnases accueillent les séances de Roller derby le Gymnase Ronsard, 02 rue Ronsard 75018 PARIS, le Gymnase des Fillettes, 54 Boulevard Ney 75018 PARIS. D'autres établissements sont susceptibles d'accueillir des séances, se renseigner auprès du/de la responsable de section ou du site du club.

1/Les séances ont lieu hors vacances scolaires, jours fériés ou réquisition administrative comme suit :

<i>Lundi</i>	<i>Gymnase Ronsard : 18h-20h Roller Derby</i>
<i>Mardi</i>	<i>Gymnase des Fillettes : 18h-20h Roller Derby</i>
<i>Jeudi</i>	<i>Gymnase des Fillettes : 18h-20h Roller Derby</i>

2/Les séances ont lieu pendant les vacances scolaires, hors jours fériés, grandes vacances ou réquisition administrative comme suit :

<i>Lundi</i>	<i>Gymnase Ronsard : 18h-20h Roller Derby</i>
--------------	---

SIGNATURE :

L'année sportive débute en Septembre (date définie par le comité directeur et le bureau) et s'achève fin Juin (début des grandes vacances d'été).

L'accès à l'espace n'est possible qu'en présence d'un/une responsable associatif désigné.e par le/la responsable de section et/ou le bureau.

L'horaire est strict. L'accès à l'établissement et aux vestiaires, à partir de l'heure prévue (ex: 18h), est obligatoire et la libération des espaces sportifs de même (ex : 20h).

En dehors de ces entraînements, des séances supplémentaires en gymnase pourront être proposées, mais celles-ci sont de natures irrégulières **et ne sont pas incluses dans l'adhésion**. Elles seront proposées **gratuitement** et pourront permettre la tenue d'entraînements exceptionnels, de matchs amicaux avec ou sans public, dans le respect des règlements des établissements et des règles d'organisation d'évènements publics, ou autre. Tout entraînement **en extérieur n'est, par définition, pas organisé ou sous la responsabilité du Paris Hockey Club**. Ces entraînements, balades, n'engagent pas le club. Les participants/participant.es y sont responsables pour eux-mêmes/elles-mêmes.

Inscription :

* L'inscription inclut deux séances par semaine hors vacances, jours fériés, réquisition administratives ET la licence fédérale (Fédération Française de roller & skateboard).

* Tout adhérent/adhérente doit être inscrit(-e) et à jour de cotisation.

* Tout adhérent/adhérente potentiel(-le) peut effectuer un seul cours d'essai.

* Un dossier complet devra être remis avant toute seconde séance.

* Le Dossier complet se compose :

1/Du formulaire à remplir en ligne <https://www.parishockeyclub.fr> rubrique « Club » sous-catégorie « Inscription (*saison concernée*) » dûment rempli, imprimé et signé après réception sur la boîte mail de l'adhérent.

2/D'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du **Roller Derby en Compétition**, ou, pour les anciens adhérents (saison antérieure) ayant remis leur certificat encore valable, du formulaire « QS – SPORT » *Cerfa 15699*0 1* » dûment rempli et signé (Renouvellement de licence d'une fédération sportive).

3/ De deux photos d'identité standard (une sur le dossier, une en sus).

4/ 2 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse de l'adhérent/adhérente.

5/ Du règlement correspondant au montant annoncé par le formulaire en chèque (1 ou 2 maximum) libellé à l'ordre du Paris Hockey Club ou en espèce (intégralité de la somme due). Un reçu peut être émis sur demande.

6/Signature électronique ou papier du règlement intérieur de section.

*Les arbitres en patin « Referees » doivent remplir un dossier d'inscription « STAFF/ARBITRES » et s'acquitter des frais de Licence à tarif Club.

*Les arbitres à pied « NSOs » doivent remplir un dossier d'inscription « STAFF » et peuvent choisir de s'acquitter des frais de Licence à tarif Club s'ils/elles souhaitent l'obtenir.

* Les « coaches » doivent remplir un dossier d'inscription « STAFF » et peuvent être assuré(-es) par l'assurance de l'association ou une licence en fonction du besoin et de l'encadrement envisagé.

* Le Paris Hockey Club n'accepte que des dossiers d'inscription complets et ne rembourse pas les adhésions.

* L'inscription définitive des compétiteurs/compétitrices n'est effective qu'après acceptation et signature des règlements internes de ces disciplines.

* Le club assure ses adhérents/adhérentes Roller Derby par la FFRS pour les pratiquants/pratiquantes et referees (NSOs : sur demande et règlement des frais de licence).

* Le club peut renforcer, sur demande individuelle, le contrat d'assurance par un contrat personnalisé payant.

* L'adhérent licencié peut renforcer de lui-même son assurance incluse dans sa licence via la plateforme fédérale de gestion personnelle de son compte/sa licence.

Règlementation :

SIGNATURE :

- * L'adhésion n'inclut que les séances annuelles en gymnase hors vacances, jours fériés et fermeture/réquisition administrative (plan grand froid, élections,..).
- * Le Paris Hockey Club n'est pas responsable de l'annulation de créneaux en cas de grève des personnels municipaux, réquisition ou fermeture administrative.
- * En cas d'accident d'enfant mineur, les parents doivent impérativement venir chercher leur enfant aux urgences.
- * Les informations médicales pouvant avoir un impact sur la capacité à suivre, sans danger, les séances de Roller Derby doivent être mentionnées sur le dossier d'inscription et par oral en cours d'année. Celles-ci pourront être transmises à tiers fonction du besoin d'encadrement et en prévention des accidents (medics, capitaines, ou autre).
- * En cas de blessure et/ou longue période de convalescence, un certificat médical autorisant la reprise de l'activité pourra être exigé avant reprise des entraînements.
- * Le Paris Hockey Club n'est pas responsable des objets personnels perdus ou volés.
- * La signature du dossier confère, au Paris Hockey Club, le droit à l'image de ses membres dans le cadre de leur activité sportive de club et dans un cadre strictement non commercial.
- * Seul le Paris Hockey Club peut éditer des photos de ses adhérents/adhérentes sur son site Internet et sur les autres médias (facebook, Instagram, wordpress...) du club. En cas de participation à un match/événement extérieur de club, ce droit est transféré à l'organisateur hors utilisation commerciale et afin d'illustrer l'activité. Dans ce dernier cas les membres du club photographiés sont libres de contacter directement l'organisateur en cas de désaccord.
- * Toute équipe invitée par le Paris Hockey Club et sa section pour un entraînement commun (sur notification de cette close), un match, un tournoi, ou un stage, confère au Paris Hockey Club le droit d'utiliser les images de la manifestation pour promouvoir ses pratiques sur ses différentes plateformes hors utilisations commerciales (facebook, Instagram, wordpress...).
- * Le crédit pour chaque source photographique ou filmique doit être spécifié.
- * Tout adhérent/adhérente possède une voix pour l'assemblée générale du club. La réponse à la convocation est obligatoire.
- * L'organisation interne de chaque section est laissée à l'appréciation du/de la responsable de section avec accord du Bureau et du comité directeur (cf : *interne à la section*). L'autorité sportive du/de la responsable de section reste absolue pendant les créneaux de club, les événements de représentation sous les couleurs du club (matches, démonstrations, reportages, défilés...), les supports de communication, avec accord du bureau et du comité directeur du Paris Hockey Club.
- * En cas de conflit entre membres lors d'une séance ou dans le cadre d'une manifestation pour laquelle le Paris Hockey Club est représenté par des membres d'une ou plusieurs de ces sections, l'autorité du/de la président(-e) de l'association est déléguée, en son absence, au(-x) responsable(-s) de section présent(-s/-es) qui pourra(-ont) sanctionner, dans le cadre des activités du club (entraînement, match, fêtes, tournoi), les personnes concernées et les exclure temporairement ou définitivement de l'évènement.
- * En cas de comportement pouvant justifier des sanctions sportives et associatives pendant un créneau d'association ou une activité de club (comprenant mais ne se limitant pas à : des violences/ insultes/ dégradations du matériel, des équipements, des sites/ utilisation de produits altérant la capacité à pratiquer une activité sportive sans risque/ utilisation de produits interdits incompatibles avec la pratique sportive et interdites par les autorités judiciaires et fédérales (produits dopants, drogues,...),...), le/la responsable de section et le bureau de l'association et le comité directeur peuvent être saisis et amenés à interdire la pratique sportive au sein de la séance, de l'association, temporairement ou définitivement et relayer les éléments de preuves aux autorités judiciaires/fédérales compétentes.
- * Tout acte répréhensible aux yeux de la loi, contre un membre de l'association, lors des activités du club, sera sanctionné et les éléments de preuves mis à disposition de la justice par le Paris Hockey Club.

Organisation interne à la section :

La section Derby est placée sous la responsabilité et la gestion du/de la responsable de section désigné (-e) par le bureau et qui délègue, par désignation, avec l'accord du bureau de l'association et du comité directeur, la

SIGNATURE :

gestion de certains aspects de la vie de la section (communication, organisation, entraînements, arbitrage...) à des membres volontaires de la section.

* L'organisation interne de la section est divisée en pôles. Le nombre de ces pôles varie en fonction des attributions dédiées et des tâches endossées.

* La gestion de chacun de ces pôles est dévolue à un/une ou plusieurs responsable(-s) désigné(-e.s.es) sur candidature en début de saison.

* La constitution des équipes (Charter de 20 maximums) est dévolue aux coaches.

* La constitution des effectifs pour un match (Roster de 15 maximum) est dévolue aux coaches et aux capitaines pour avis et propositions.

* Les capitaines et vice-capitaines sont élues par les membres de leurs équipes respectives lors d'un vote.

* Les Responsables de pôles, les capitaines et vice-capitaines, le/la responsable de section, sont membres du KGP (Komité Gueuses de Pigalle) et partagent le travail pour permettre une transversalité des actions de la section (organisation des matchs, DH, déplacement etc,...).

* Ce groupe, le KGP est le relais de la parole de la section auprès du/de la responsable de section, et du bureau/comité directeur.

* Tout signalement d'incident ou problème peut être remonté par le KGP au/à la responsable de section qui étudiera la réponse à y apporter et relayera, si jugé nécessaire, au bureau/comité directeur.

* Tout membre peut être déchu d'un rôle autre que membre du club/adhérent par le/la responsable de section suite à infraction au règlement interne. Selon la gravité des faits reprochés des sanctions pourront débiter par :

- un rappel à la règle,
- un avertissement écrit et/ou des sanctions supplémentaires pourront être engagées par le/la responsable de section (sanctions sportives) et/ou par le bureau de l'association (sanctions associatives).

* Les sanctions sportives sous la tutelle du/de la responsable de section sont d'ordre suspensives et concernent les scrimmages, matchs, déplacements, qui ne font pas parti des éléments de l'inscription (2 séances par semaines hors vacances, fériés, réquisition administrative et la licence).

* En cas de problèmes graves lors des créneaux et activités officielles du club, tel que mais ne se limitant pas à l'agression physique (hors pratique légale permise par le jeu ou involontaire), verbale, comportement inapproprié (harcèlement, ...), consommation de produits stupéfiants, mise en danger d'autrui, etc... le/la responsable de section ou son/sa représentante (coaches présent.e) pourra, unilatéralement, demander au/à la contrevenant.e de quitter l'espace immédiatement. Le bureau de l'association et le comité directeur seront à même de mettre en place une sanction associative allant jusqu'à l'exclusion de l'association.

Règles de sécurité :

* L'équipement de roller derby en bon état est obligatoire pour les entraînements adolescents (15+) ou adultes : Protège dents, coudes genoux, poignets, casque, patins à roulette (exceptionnellement roller en ligne pour les arbitres et pour les séances d'essai).

* L'obtention des « *Minimum Skills* » Pratique (voir document pour la saison en cours) par validation des coaches et capitaines est obligatoire pour participer à des scrimmages, matchs, ou autre au sein de nos créneaux sauf mises en situation adaptées.

* Les arbitres à patin ne sont pas soumis.es au port du protège dent. Il est recommandé aux animateurs/animateuses non-pratiquants.es le port des protections et à minima d'un casque.

* En cas de blessure les animateurs/animateuses sont habilités.es à prévenir les secours et interrompre la séance.

* Le déplacement d'un/une blessé.e ne peut être effectué que par les équipes de secours. Dans la mesure du possible le contact d'urgence (Formulaire d'inscription) récupéré auprès du/de la responsable de section et/ou du/ de la président.e de l'association doit être contacté.

* Les membres, sous traitement permanent et/ou sujets à de possibles crises (Asthme, tétanie, épilepsie,...), doivent notifier aux coaches la disponibilité de leur traitement (si traitement) à proximité et la marche à suivre en cas de crise. En cas d'oubli de son traitement le/la membre ne doit pas participer à la séance ou dégage le club de la responsabilité la concernant lors de cette séance en cas de crise.

SIGNATURE :

- * Aucun membre et/ou encadrant ne pourra être tenu responsable en cas de blessure survenue dans le cadre d'un entraînement. Le roller Derby est un sport de contact les blessures y sont possibles.
- * Toute médication altérant la capacité à suivre, en sécurité, les séances de sport ou altérant le jugement doit être signalée aux encadrants.es présents.es qui pourront demander au/à la membre de ne pas participer à la séance par sécurité pour soi-même et/ou les autres.
- * Les coaches, sous l'autorité du/de la responsable de section, sont habilités.ées à demander à un/une membre de ne pas participer à l'entraînement en cas de comportement laissant penser qu'une prise de médication ou de substances altère le jugement ou la capacité à pratiquer en sécurité pour soi-même et/ou les autres.
- * La possession et/ou l'utilisation de certains objets (bonbonne sous pression, contenant en verre,...) est interdite dans certains gymnases, les adhérent/adhérentes doivent se renseigner auprès de l'animateur/animatrice ou des agent/agentes de la ville en poste et ne pas transporter ces objets dans l'enceinte sportive.

Autre :

- * Les déplacements en compétitions et matchs amicaux sont payants et non-inclus dans l'adhésion au club.
- * L'utilisation du véhicule du club n'est pas incluse dans l'adhésion et dépend de sa disponibilité. Les membres souhaitant l'emprunter s'engagent à couvrir les frais afférent à leur déplacement de club, et sont garants de l'utilisation prudente et respectueuse du droit routier. Les conducteurs doivent être en règle et fournir une copie de leur permis de conduire valide au/à la président.e de l'association avant tout déplacement.
- * L'inscription aux compétitions n'est pas incluse dans l'adhésion au club.
- * Le port du maillot de derby du club est obligatoire lors des matchs de championnats ou matchs à domicile dans la mesure où la répartition des couleurs le permet.
- * L'utilisation de matériel non marquant est obligatoire lors des créneaux associatifs dans les gymnases de la ville de Paris (ex : freins de couleurs, freins usés et vis affleurant susceptible de rayer le sol,...)
- * Utilisation obligatoire des vestiaires, pas d'habillage ou déshabillage dans la salle.
- * Vestiaires séparés dans la mesure du possible pour hommes et femmes, à défaut une rotation doit être demandée/proposée.
- * Vestiaires séparés pour les mineurs de moins de 15 ans, à défaut une rotation doit être proposée.

SIGNATURE :